

# Compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2010

NB : AFFICHAGE des délibérations à l'hôtel de ville du 4 mai 2010 au 4 juin 2010

## PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE - Chantal VANOVERMEIR - Antonio DA SILVA - - Jean-Louis BEAUVENTRE - - Annick CASTELEIN - Réjane CASTEL - Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - BUCQUOYE Thierry - Chantal NYS - - Sophie LAFRENOY - - Claudine ZAHM - Jean-Jacques FERON - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Hervé DELVAS - Pierre GUILLEMAUD - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN QUIVRON - Eric ZAJDA - Guy PLOUVIER

## PROCURATION :

André VARLET, procuration Chantal VANOVERMEIR  
Catherine SUBTS, procuration Jean-Louis BEAUVENTRE  
Michel PETILLON, procuration Rodrigue DESMET  
Bruno ACKOU, procuration Hervé DELVAS  
Laurent WINDELS, procuration Rose-Marie BUCHET

## SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

*\* Présentation de l'éphéméride*

### 1.01 - Conseil Municipal - Remplacement de Madame Valérie STIEREMANS - Conseillère municipale démissionnaire - au sein de différentes instances municipales

Sous la présidence de Mr le Maire, il a été adopté le remplacement de Mme Valérie STIEREMANS aux différentes instances municipales suivantes :

<b>CAISSE DES ECOLES</b>
<b>Vincent LEDOUX – MAIRE - PRESIDENT</b>
André VARLET
Patrick BOSSUT
Geneviève LEROUGE
Rose-Marie BUCHET
Peggy LAMBLIN

<b>CONSEIL D'ECOLE</b>	
Représentant du Maire	Représentant du conseil municipal
André VARLET : écoles Jaurès-Vallès, Marie-Curie, Pergaud, Kergomard, Triolet, Néruda	Geneviève LEROUGE : écoles Jaurès-Vallès, Marie-Curie
	Eric ZAJDA : écoles Pergaud, Kergomard, Triolet, Néruda

COMMISSION DE REVISION – TARIFICATION MUNICIPALE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
T. BUCQUOYE	R. CASTEL
A. VARLET	C. NYS
P. BOSSUT	A. DA SILVA
JJ FERON	R.M BUCHET
JL BEAUVENTRE	C. RIUS
E. ZAJDA	C. COPPIN-QUIVRON

### ***Délibération adoptée***

#### **1.02 - Cotisation due par les architectes agréés en architecture et détenteurs de récépissé - Remboursement au personnel municipal concerné**

Les architectes agréés en architecture et détenteurs de récépissés inscrits au tableau de l'Ordre sont tenus de verser une cotisation en vue de couvrir les dépenses du Conseil National et des Conseils Régionaux de l'Ordre (260 € en 2010). L'assemblée délibérante s'est prononcée favorablement sur la prise en charge de cette cotisation annuelle dans sa totalité (dès la cotisation 2010) et sur présentation du justificatif.

### ***Délibération adoptée***

#### **1.03 - Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (USAN) - Désignation d'un représentant du conseil municipal**

Depuis le 19 mai 2009, la commune est adhérente à l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (USAN) pour la compétence « Lutte contre le rat musqué ou contre tout autre organisme vivant nuisible à l'équilibre environnemental en milieu rural ». Il y a donc lieu de procéder à la désignation d'un représentant de notre assemblée délibérante pour siéger au comité syndical de cet organisme. Après accord unanime du conseil municipal, la ville sera représentée par Monsieur Michel PETILLON, Adjoint à l'Aménagement de la Cité et Déplacements.

### **Délibération adoptée.**

#### **1.04 - Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (USAN) - Adhésion de la commune de Salomé pour la compétence « Lutte contre les nuisibles » - Avis du Conseil Municipal**

Lors de son comité syndical du 26 janvier 2010, l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (USAN) a examiné favorablement l'adhésion de la commune de SALOMÉ. Monsieur le Maire invite donc l'assemblée délibérante à se prononcer favorablement sur cette adhésion.

### ***Délibération adoptée.***

#### **1.05 - Maillage de nos parcs publics du Centre-Bourg - Opérations d'aménagement - Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN) - Validation des études préalables**

Après mise en concurrence, les études (déroulées en 3 phases) ont été confiées au groupement PERGAME-GREET INGENIERIE pour un montant de 26.700 € HT. En ce qui concerne le relevé topographique, celui-ci a été réalisé par le cabinet Jacques LEFEBVRE (Tourcoing) pour la somme de 3.340 € HT. Les honoraires susvisés ont été subventionnés par le Conseil Général du Nord à hauteur de 80 % de ces montants HT soit 24.032 €. Trois lieux sont donc concernés : le parc « Vansteenkiste », les abords de la piscine municipale, le parc de l'hôtel de ville ainsi que le plan de gestion différencié. Aujourd'hui, il convient de valider ces travaux estimés à 2.327.470 € HT (étalés sur une dizaine d'année) de sorte que le Conseil Général puisse nous accompagner dans les phases opérationnelles de valorisation de ces sites. L'assemblée délibérante s'est prononcée favorablement sur les présentes dispositions. Celles-ci pourront donner lieu à des subventionnements du Conseil Général du Nord, au titre du FDAN (sur le volet opérationnel) à

raison de 35 % du montant HT des travaux entrepris et dans la limite de 600.000 € HT de dépenses subventionnables (sur trois années « glissantes »).

**Délibération adoptée**

**1.06 - Parcelle AK 171 - N°1 rue de la Briqueterie - Etat d'abandon manifeste - Autorisation donnée au Maire de lancer la procédure**

Depuis plusieurs années, l'immeuble bâti au n°1 rue de la Briqueterie semble abandonné. Après une étude circonstanciée, l'assemblée délibérante propose la mise en œuvre relative à la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste. En conséquence, d'ici la fin de l'année 2010 sauf remise en état de l'immeuble par un ayant-droit, la commune pourra engager la procédure d'expropriation de la parcelle pour cause d'utilité publique.

**Délibération adoptée**

**1.07 - Admissions en non valeur - Exercice 2009**

Exercices	Référence des Titres	Objet	Montant	Motifs d'irrecouvrabilité
2009	485	Frais de restauration	91,00 €	Saisie inopérante et PV de carence
	342	Frais de restauration	31,20 €	Saisie inopérante et PV de carence
	594	Frais de restauration	41,60 €	Saisie inopérante et PV de carence
	<b>TOTAL pour le redevable</b>		<b>163,80 €</b>	
2009	337	Frais de restauration	31,20 €	Saisie inopérante et PV de carence
	618	Frais de restauration	39,00 €	Saisie inopérante et PV de carence
<b>TOTAL pour le redevable</b>		<b>70,20 €</b>		
2009	326	Séjour classe de neige	244,84 €	Saisie inopérante et PV de carence
<b>TOTAL pour le redevable</b>		<b>244,84 €</b>		
2009	482	Frais de restauration	31,20 €	Saisie inopérante et PV de carence
<b>TOTAL pour le redevable</b>		<b>31,20 €</b>		
2009	484	Frais de restauration	40,00 €	Saisie inopérante et PV de carence
<b>TOTAL pour le redevable</b>		<b>40,00 €</b>		
2009	451	Frais de restauration	28,80 €	Saisie inopérante et PV de carence
<b>TOTAL pour le redevable</b>		<b>28,80 €</b>		
2009	464	Frais de restauration	91,00 €	Saisie inopérante et PV de carence
<b>TOTAL pour le redevable</b>		<b>91,00 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>669,84 €</b>		

**Délibération adoptée**

### 1.08 - VALORPARC - Echange de terrains avec VILOGIA - Partage des frais de géomètre

Dans le cadre de mouvements fonciers, la ville a convenu avec VILOGIA de procéder au redécoupage de parcelles AD 22 et AD 24 et de partager par moitié les frais de géomètre. L'assemblée délibérante autorise donc Monsieur le Maire à rembourser VILOGIA la moitié de ce débours soit la somme de 1 859,78 €.

#### ***Délibération adoptée***

### 1.09 - Service à la famille - Refondation des bases de la tarification municipale - Mise en œuvre d'un nouveau dispositif applicable aux Accueils de Loisirs (ALSH) et Centres de Vacances.

Dans le prolongement de la séance du 10 novembre 2009 relativement à la refondation des bases de la tarification municipale pour la restauration, l'assemblée délibérante s'est réunie pour étendre le nouveau dispositif de tarification basé sur le quotient familial CAF, applicable aux accueils de loisirs (ALSH et centres de vacances pour les familles ronquoises. Les tableaux ci-joints font la synthèse des nouveaux tarifs. Par ailleurs, lors de la séance du conseil municipal de juin prochain, cette question sera à l'ordre du jour notamment pour l'école municipale de musique.

#### ***Délibération adoptée***

-0-0-0-0-

Levée de séance à 20h15

BD/LD-VL fait le 29/04/10